

Première entourloupe des nouveaux patrons d'ADREXO

Le 4 juillet 2016, un accord était signé entre ADREXO et les organisations syndicales dont SUD. Celui-ci permettait d'améliorer à la fois la rémunération des distributeurs/trices de l'entreprise mais aussi leurs conditions de travail.

Le 12 décembre, le tribunal de commerce homologuait la reprise de l'entreprise par les nouveaux patrons d'ADREXO, patrons envers lesquels nous n'avons que peu de confiance au vu des « exploits » passés de ces apprentis Tapie de l'imprimé publicitaire.

Au delà des phrases de bonimenteurs de foire dont Frederic Pons nous a abreuvés nous vendant un projet visionnaire, les premiers agissements de la nouvelle direction dans le domaine du dialogue social prouvent que le sort des salarié-es leur importe peu.

Les nouveaux dirigeants proposent en effet un avenant à cet accord qui reporterait son application et remettrait en cause les avancées en opérant le pire des chantages en cas de non signature : la perspective d'une fermeture d'ADREXO, un chantage inadmissible quand ce sont presque 20 000 emplois qui sont en jeu. Il faut aussi rappeler que l'effacement d'une dette de plus de 20 M d'euros auprès de l'URSSAF avait été négocié en contrepartie d'un accord rémunérant les salarié-es d'ADREXO pour les heures réellement effectuées.

Nous ne sommes pas surpris du chantage opéré par les nouveaux patrons. Nous serions plus étonnés si des syndicats tombaient dans le panneau d'une proposition qui ferait faire reculer les droits sociaux dans cette entreprise. Céder à un chantage à l'emploi serait un camouflet pour les salarié-es. L'emploi est déjà menacé puisque l'accord passé entre l'ancienne direction et la nouvelle permet de supprimer plus de 10 000 emplois (l'accord obligeant les repreneurs à ne conserver que les emplois en équivalents temps complets).

Pour SUD cet avenant est à mettre directement à la poubelle et nous ne céderons pas au chantage. Nous appelons les autres syndicats à faire de même. En signant cet avenant, la direction demande de renier notre revendication portée depuis des années dans le secteur de la distribution directe : une heure travaillée égal une heure payée.

Paris, le 29 décembre 2016